

---

## **1<sup>er</sup> coup de pelle à Lamadelaine – *An den Atzénen***

### **Présentation de la Société**

Constituée en 1919, la Société Nationale des Habitations à Bon Marché s.a. (SNHBM) exerce une activité de promoteur social à travers le pays entier.

Les logements construits se caractérisent par un rapport qualité-prix particulièrement avantageux. Ils sont vendus à des personnes qui ne sont pas propriétaires d'un autre logement, qui habiteront elles-mêmes le logement et qui répondent à certaines conditions de revenu.

Toutes les habitations sont vendues sous le régime du droit d'emphytéose pour une durée de 99 ans. Ce droit concerne uniquement le terrain, qui restera la propriété de la Société. Les logements sont vendus en pleine propriété aux acquéreurs.

### **Droit d'emphytéose**

Dans le but d'offrir aux citoyens la possibilité de devenir propriétaire à des conditions abordables, le terrain des logements sera cédé sous forme d'un droit d'emphytéose sur 99 ans, ce qui a un impact non négligeable sur les prix de vente. Ce droit concerne uniquement le terrain ; l'immeuble est vendu en pleine propriété. L'emphytéote, c.à.d. le locataire, a la pleine jouissance du terrain sous condition de payer une redevance annuelle.

### **Le projet « *An den Atzénen* » à Lamadelaine**

Le projet *An den Atzénen* est réalisé en collaboration avec la Commune de Pétange. La Commune était propriétaire d'un ensemble de terrains sis à Lamadelaine, au lieudit *Op Aker*, d'une contenance approximative de 4,6 hectares. Afin de garantir une meilleure mixité sociale dans ce projet, la Commune a cédé la moitié des terrains à la Société.

La Société prévoit la construction de trois résidences et de 51 maisons unifamiliales sur le site.

Les logements sont vendus dans un état de finition complète, mais sans aménagement de la cuisine et sans peinture intérieure.

L'ensemble des appartements et des maisons sera construit conformément aux critères prévalant pour immeubles passifs (classe énergétique A).

Les gens intéressés devront s'inscrire sur la liste des personnes intéressées moyennant le formulaire d'inscription.

Une soirée d'information sera d'ailleurs organisée en collaboration avec la Commune de Pétange en date du 30 novembre 2016. Elle se tiendra au Centre de Loisirs de Lamadelaine à 19.00 hrs.

### **Les résidences ALESIA, EBORA, LARINA**

Les résidences Alesia et Eborra de 11 appartements chacune seront en accession à la propriété et la troisième résidence, Larina, de 9 appartements sera destinée à la location sociale.

Les 22 appartements des résidences Alesia et Eborra se composent comme suit:

12 appartements à 2 chambres à coucher : +/- 78 – 82 m<sup>2</sup>  
10 appartements à 3 chambres à coucher : +/- 95 - 97 m<sup>2</sup>

Les deux résidences disposent au total de 29 emplacements de stationnement.

Les 9 appartements locatifs se composent comme suit:

1 appartement à 1 chambre à coucher : +/- 62 m<sup>2</sup>  
3 appartements à 2 chambres à coucher : +/- 83 - 86 m<sup>2</sup>  
1 appartements à 3 chambres à coucher : +/- 92 m<sup>2</sup>  
4 appartements à 4 chambres à coucher : +/- 113 - 120 m<sup>2</sup>

Ces appartements disposent de 12 emplacements de stationnement.

### **Les maisons unifamiliales**

Les maisons auront 3 à 4 chambres à coucher et une surface maximale de 140 m<sup>2</sup> (critère pour pouvoir bénéficier d'une prime de construction).

38 maisons bénéficieront d'un garage tandis que les 13 restantes profiteront d'un double car-port à l'entrée de la rue pour y garer les véhicules.

Architecte:	Eva HO (SNHBM)
Coordinateur de chantier :	Walter Plozner
Gros-œuvre :	Baatz s.à r.l.
Sécurité sur chantier :	Geri Management S.A.
Ingénieur :	Schroeder & Associés S.A.